

## Etats-Unis : « La concentration des richesses augmente le besoin d'Etat-providence »

L'économiste démocrate Robert Shapiro estime que les écarts de revenus deviennent dangereux

### Entretien

Robert Shapiro, sous-secrétaire au commerce dans l'administration de Bill Clinton, membre de l'aile gauche du Parti démocrate, commente le compromis fiscal passé par Barack Obama avec les républicains, lundi 6 décembre. Celui-ci proroge pour deux ans les baisses d'impôts décidées par George W. Bush, y compris pour les hauts revenus. En échange, le président a obtenu la prolongation de treize mois des indemnités chômage.

**Contrairement à beaucoup d'autres progressistes, vous approuvez ce compromis. Pourquoi ?**

J'aurais préféré que les réductions d'impôts pour les 2 % de contribuables les plus riches ne soient pas reconduites. Mais cela n'était pas possible politiquement. Les républicains risquaient de bloquer les réductions pour tout le monde. Mais si les impôts avaient augmenté le 1<sup>er</sup> janvier, c'est le président qui en aurait porté la responsabilité. Et si les réductions d'impôts avaient été supprimées, cela aurait eu un effet de contraction pour l'économie.

Le président a obtenu des concessions qui auraient été nettement plus difficiles à obtenir en janvier, quand le nouveau Congrès aura pris ses fonctions : le renouvellement des allocations chômage pour 13 mois, les crédits d'impôts pour les frais de scolarité, pour la garde d'enfants, et une réduction de la partie des cotisations sociales payées par l'employé. Les républicains avaient également peur d'être rendus responsables de l'échec. C'est pour cela qu'ils ont accepté le plan.

Il y avait une urgence politique des deux côtés. Pour le président, il aurait été beaucoup plus dur de se réengager dans une relance basée sur la fiscalité et d'obtenir, comme il l'a fait, le financement de ces programmes destinés aux couches défavorisées.

**Peut-on parler d'un nouveau plan de relance ?**

Absolument. Nous avons tous réclamé plus de relance. Mais les républicains s'y étaient opposés. Là, Barack Obama a réussi à obtenir leur accord pour des mesures



DR

de relance significatives. C'était totalement inattendu. Pour lui, c'est un grand succès. Toutes les banques d'investissements ont amélioré leurs prévisions. **Les républicains ont mis en avant qu'il ne faut pas pénaliser les plus riches car ce sont eux qui créent des emplois. Une telle explication est-elle valide ?**

C'est très difficile à établir. Les réductions pour les plus riches représentent 70 milliards de dollars (53 milliards d'euros) par an, dans une économie qui pèse plus de 1000 milliards ! Il y aurait eu un effet modeste mais positif sur les taux d'intérêt à long terme, ce qui aurait été un pas de plus dans la direction d'une réduction des déficits.

C'est surtout un positionnement politique. Le parti républicain est anti-impôts, c'est sa marque de fabrique. Mais il va avoir du

mal à maintenir cette position dans deux ans. Il sera devant un choix : ou augmenter les impôts pour la classe moyenne ou seulement sur les plus hauts revenus. Il est probable que nous aurons à faire les deux, d'ailleurs, que ça soit sous la forme d'une taxe énergie ou d'une TVA.

**Vous attendez-vous à une nouvelle bagarre lors du débat sur le relèvement du plafond de la dette ?**

Quand le Congrès est contrôlé par les démocrates, les républicains aiment voter contre l'augmentation du plafond. Là, ils n'auront pas le choix. Si vous ne l'augmentez pas, le gouvernement ne peut fonctionner que quelques semaines. Mais ensuite on ne pourrait pas payer le service de la dette. Or il est impensable que le gouvernement américain fasse défaut.

Ce qu'ils feront probablement,

c'est abroger la réforme de l'assurance santé par exemple, et le président serait obligé de mettre son veto. A moins qu'Obama ne parvienne à arracher un autre compromis. Le pays a voté pour un gouvernement divisé. Il souhaite voir des compromis.

**Les disparités se sont creusées depuis dix ans. Pourtant les Américains protestent peu...**

Les Américains ont une grande tolérance pour les grosses fortunes. Les self-made milliardaires sont des héros populaires (même si plus de la moitié des grandes fortunes sont en fait héritées). Ils ne se rendent pas compte à quel point la richesse du pays est entre les mains d'un petit nombre. Les hommes politiques de gauche n'utilisent pas beaucoup cet argument, de peur d'être attaqués comme agitant la lutte des classes. Ce qui n'est pas censé exister aux Etats-Unis puisque nous sommes tous égaux.

Mais les inégalités deviennent si importantes qu'elles ont un effet sur la macro-économie. Les plus nantis détiennent tellement de richesse par rapport à la classe moyenne, qui assure 98 % des dépenses de consommation, que cela devient dangereux. Près de 93 % de tous les avoirs financiers – fonds de pension, actions – sont détenus par les 20 % les plus riches. Cela veut dire que 80 % des gens n'ont pas de matelas financier. Souvent, ils n'ont que leur maison qui a perdu 30 % de sa valeur. A long terme, cette concentration de la richesse augmente le besoin d'Etat providence.

**Vous attendez-vous à un changement de politique économique ?**

Personne ne sait. Est-ce que l'accord-cadre que le président vient de conclure va être suffisant pour avoir une économie robuste en 2012 ? Va-t-il présenter une initiative pendant son discours sur l'état de l'Union [fin janvier] ? Une initiative sur le déficit, une réforme du code des impôts, des mesures pour l'immobilier ? J'ai recommandé à l'administration de combiner des mesures de réduction du déficit avec une relance à court terme. L'accord sur les réductions d'impôts va dans ce sens. ■

**Propos recueillis par Corine Lesnes (à Washington)**

## Polémique entre l'inspection et le ministère du travail

L'annulation d'une décision sur le licenciement d'un salarié protégé provoque des remous

Un vent de colère souffle sur l'inspection du travail. Depuis quelques jours, des dizaines d'agents de cette institution en veulent à leur ministère de tutelle car celui-ci a pris une décision qui piétine le droit et sape leur autorité, selon eux. Mercredi 8 décembre, la direction générale du travail (DGT) a reçu une délégation de syndicalistes, qui représentaient les frondeurs.

Ces tensions constituent le énième rebondissement d'une affaire peu banale qui a vu le jour dans la société Gautier à Pavilly (Seine-Maritime). Courant octobre, Jean-François Marteau, le dirigeant de cette PME de charpente-couverture, qui emploie environ 260 personnes, décide de se séparer d'un salarié soupçonné de vols. Ce dernier étant délégué (suppléant) du personnel, M. Marteau est obligé de demander l'autorisation de l'inspection du travail.

Sa requête est rejetée le 3 novembre. Pour des raisons de procédure tout d'abord : les délégués du personnel, qui devaient livrer leur avis sur le licenciement du salarié, n'ont pas été consultés dans les bons délais et ils ne se sont pas prononcés à bulletins secrets comme la réglementation l'exige.

Des « motifs de fond » sont aussi avancés. Le salarié a reconnu avoir récupéré à la fin de plusieurs chantiers divers matériaux mais il s'agissait, selon lui, d'une pratique courante et tolérée par l'encadrement. Il a aussi admis avoir pris des tuiles dans l'enceinte de la société – avec l'accord d'un responsable, assure-t-il. Une version des faits contestée par l'employeur.

S'estimant victime d'une décision aberrante, M. Marteau choisit de la contester en faisant la grève de la faim et en tenant un blog. Son personnel, qui le soutient, manifeste devant la cité administrative de Rouen et perturbe la circulation. L'affaire, largement médiatisée, est suivie de près par le cabinet du nouveau ministre du travail, Xavier Bertrand.

Parallèlement, le patron de l'entreprise Gautier forme un « recours

hiérarchique » auprès du ministère du travail afin d'obtenir l'annulation du refus de licencier. Celui-ci lui donne finalement gain de cause, le 24 novembre, considérant que « la faute » du salarié « présente un degré de gravité suffisant pour justifier son [renvoi] ».

« Cette décision est illégale », s'indigne Gérald Le Corre, de la CGT-inspection du travail. « Quelle va être notre crédibilité, demain, sur les chantiers ? », s'interroge un agent basé à Rouen. Ce « désaveu » est d'autant plus mal vécu que les hauts fonctionnaires de la DGT auraient officiellement admis que l'analyse juridique de l'inspection du travail était fondée. Selon les syndicats, le ministère aurait penché dans un sens contraire à l'avis de ses troupes pour des « raisons purement politiques », afin de mettre un terme au battage orchestré par M. Marteau.

### Traitement de faveur

Au passage, plusieurs syndicalistes s'étonnent que Gautier bénéficie d'un tel traitement de faveur alors même que l'inspection du travail lui a dressé des procès-verbaux, entre 2005 et 2009, sur des problèmes de sécurité.

Le patron de la DGT, Jean-Denis Combexelle, rappelle que sur un même dossier, il peut y avoir « une appréciation différente » entre le ministère et un inspecteur du travail. Réfutant l'idée selon laquelle des instructions lui auraient été données, il précise que « la décision a été prise à [son] niveau ». M. Combexelle souligne également qu'un mandat de délégué du personnel ne permet pas à son titulaire de se soustraire à la loi.

Le salarié congédié, sous curatelle, a engagé deux actions devant le tribunal administratif, selon son avocat, M<sup>e</sup> Isabelle Joron. L'une vise à obtenir l'annulation de la décision ministérielle et ne sera pas examinée avant le second semestre 2011 ; l'autre, en référé, cherche à suspendre les effets de l'autorisation de licenciement et devrait être jugée avant Noël. ■

**Bertrand Bissuel**

## Interrogations autour des conditions de cession des parts d'EDF dans EnBW au Land de Bade-Wurtemberg

La proximité du ministre-président chrétien-démocrate de la région avec le patron allemand de Morgan Stanley, la rapidité de l'opération et son prix laissent l'opposition dubitative

Berlin  
Correspondance

Trois jours après le rachat surprise par la région Bade-Wurtemberg des parts d'EDF dans le capital d'EnBW, troisième électricien allemand, pour 4,7 milliards d'euros, la polémique enfle sur les conditions ambiguës d'une transaction déjà surnommée dans la région le « deal du siècle ».

Avec la nationalisation d'EnBW, Stefan Mappus, le ministre-président chrétien-démocrate du Bade-Wurtemberg, a réalisé un coup politique majeur. Fort malmené dans les sondages trois mois avant un scrutin régional où il joue sa réélection, il mise sur cette opération pour contrer la montée des Verts, qui séduisent un nombre croissant d'électeurs conservateurs.

Selon les plans de Mappus, EnBW, débarrassé de l'actionnaire EDF – qui détenait 45,01 % du capital –, doit revenir dans le giron de la région. Celle-ci pourra influencer la stratégie de son électricien « maison », notamment en matière

d'énergie renouvelable. Tout cela sans que le citoyen ait à déboursier un seul centime : l'intégralité de la somme sera financée par l'emprunt, les taux d'intérêt couverts par les bénéfices de l'entreprise.

L'opération a été annoncée triomphalement par le ministre-président et son équipe lundi

**Le « deal du siècle » laisse un arrière-goût de conflit d'intérêts, dénonce la presse**

6 décembre, suscitant l'enthousiasme jusque dans les rangs sociaux-démocrates locaux. Mais l'opposition a vite dégrisé. Le « deal du siècle » laisse un arrière-goût de conflit d'intérêts, pointé du doigt vendredi par la presse allemande.

En cause, le rôle du banquier Dirk Notheis, considéré comme la cheville ouvrière de l'opération. M. Notheis est le directeur pour l'Allemagne de Morgan Stanley, la

banque d'investissement qui a servi d'intermédiaire dans la transaction. Il est aussi un ami intime de Stefan Mappus et un membre éminent de la CDU à Stuttgart. Les deux hommes, anciens militants au sein du mouvement des jeunes de la CDU, entretiennent des relations étroites depuis vingt ans. Surnommé chez EDF « le jumeau » à cause de son amitié avec Stefan Mappus, M. Notheis a organisé en toute discrétion la nationalisation spectaculaire d'EnBW, dans une région où la libre entreprise est presque une religion.

Combien la banque Morgan Stanley a-t-elle touché de commission dans cette opération ?, s'interroge la presse allemande. Pourquoi la région a-t-elle précisément mandaté cette banque, sans qu'aucun appel d'offres ait été publié ? Et surtout, comment a été fixé le montant de la prime versée à EDF, qui a vendu ses parts 18 % au-dessus du cours EnBW, soit 850 millions d'euros plus cher que la valorisation de l'entreprise avant l'opération ?

Car l'addition astronomique pourrait bien faire courir un risque énorme aux finances régionales si la rentabilité d'EnBW venait à baisser. Un scénario plus que probable dans le contexte de l'application en 2011 de l'impôt sur l'atome, qui devrait peser lourd sur les résultats d'EnBW. L'énergéticien bade-wurtembourgeois est en effet le premier producteur allemand d'électricité d'origine nucléaire. Il prévoit, ces six prochaines années, de verser à l'Etat près de 440 millions d'euros supplémentaires par an. Dans le même temps, ses marges devraient se réduire du fait de la forte concurrence.

Chez Morgan Stanley, on se défend en invoquant la régularité de l'opération. Mais l'opposition, après le sauvetage en catastrophe de la banque régionale LBBW, victime de son ambition démesurée sur les marchés des subprimes, voit d'un mauvais œil une nouvelle acquisition aux contours obscurs, orchestrée loin du Parlement. ■

**Cécile Boutelet**

### Justice

## Délits d'initié : le directeur commercial d'Airbus mis en examen

Le directeur commercial d'Airbus, l'Américain John Leahy, 60 ans, a été mis en examen début novembre à Paris pour « délits d'initié » par le juge d'instruction financier Serge Tournaire, a-t-on appris, vendredi 10 décembre, de sources proches du dossier. M. Leahy a vendu 260 600 actions EADS issues de ses stock-options en novembre 2005 et mars 2006 et en a retiré environ 3,12 millions d'euros, selon un rapport de l'Autorité des marchés financiers (AMF). M. Leahy est soupçonné d'avoir bénéficié d'informations privilégiées sur les perspectives financières d'Airbus, plus pessimistes en interne qu'elles ne l'étaient pour le marché, ainsi que sur des retards sur les programmes du très gros-porteur A380 et du long-courrier A350.

L'AMF avait bouclé en décembre 2009 l'affaire des délits d'initié d'EADS en mettant hors de cause l'ensemble des dix-sept protagonistes de l'affaire et les trois entreprises concernées. Mais l'information judiciaire ouverte fin 2007 à Paris reste toujours en cours et a déjà donné lieu à plusieurs mises en examen, dont celle de l'ancien coprésident d'EADS, Noël Forgeard. ■ – (AFP)

### Concurrence Les cimentiers dans le collimateur de l'UE

La Commission européenne, gardienne de la concurrence en Europe, a ouvert une enquête formelle pour constitution de cartel contre huit producteurs de ciment, dont les numéros un et deux mondiaux du secteur, le français Lafarge et le suisse Holcim.

### Commerce Olivier Dassault pour le rétablissement des commissions

Le député UMP Olivier Dassault, fils du président de Dassault Aviation, Serge Dassault, a regretté, vendredi 10 décembre, la disparition des commissions pour glaner des contrats à l'étranger – pourtant interdites par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – et a plaidé pour leur rétablissement en les appelant « autre-ment ». Leur interdiction « est un boulet pour les TGV, les centrales, les sous-marins », a-t-il affirmé sur Europe 1. « C'est l'intérêt national de la France qui est en jeu », ajoute-t-il. « Personne n'ose le dire. A un moment donné, il faut oser dire les choses », renchérit l'élusur fond d'affaire de Karachi.